



10 janvier 2022

La CFE Énergies salue l'éclair de lucidité électrique qui ne doit cependant pas n'être qu'un feu de paille

Face aux risques pesant sur le passage de l'hiver, le Gouvernement vient de publier un projet de décret, soumis à consultation publique, augmentant le crédit carbone alloué aux dernières centrales au charbon sur les deux premiers mois de 2022, en l'occurrence Cordemais et Saint-Avold.

Depuis 2016, alors que l'État souhaitait fermer de manière brutale les centrales au charbon, la CFE Énergies n'a cessé d'alerter sur les conséquences d'une telle fermeture sur la sûreté du système électrique en période hivernale. Elle salue donc l'initiative ministérielle qui ressemble à une prise de conscience, pour ne pas dire un éclair de lucidité, quant à l'incompatibilité de la sécurité d'alimentation électrique des Français avec des décisions à l'emporte-pièce ou des calculs politiques.

Dès l'été 2017 dont le credo était « *make our planet great again* », la CFE Énergies avait en effet dénoncé la volonté de s'acheter une exemplarité climatique à bon compte, sur le dos de la fermeture, non compensée et s'ajoutant à celle de Fessenheim, de moyens pilotables de production d'électricité, pourtant essentiels au pilotage du système électrique français. A l'unisson de RTE qui, depuis quelques années, n'a cessé d'appeler à la vigilance sur les passages de l'hiver, la CFE Énergies alertait d'autant plus sur les conséquences d'une telle décision que de nombreux pays voisins de la France envisageaient eux-aussi la fermeture de moyens pilotables, au risque de fragiliser l'ensemble du système électrique européen et d'augmenter leurs émissions de CO₂.

Alors même que les perspectives tracées par les travaux prospectifs de RTE comme les prévisions de la Commission européenne prévoient une augmentation de la demande d'électricité, la fermeture anticipée et non compensée de ces moyens pilotables de production conduit à ce que ce soit désormais la météorologie qui conditionne la capacité à assurer la sécurité d'alimentation électrique.

Pire, avoir privé le système électrique de tels moyens de production ne peut qu'avoir mis de l'huile sur le feu d'une flambée des prix qui crée aujourd'hui une crise sans précédent sur le marché européen de l'énergie. Et le faire sans s'interroger sur l'effet déstabilisateur, sur l'architecture du marché comme sur le fonctionnement du système électrique, des modes choisis jusqu'à présent pour développer les énergies renouvelables, ni avoir contraint les concurrents d'EDF biberonnés à l'ARENH à développer leurs propres moyens de production, n'a fait qu'aggraver la situation.

La CFE Énergies dénonce tout autant la méthode choisie par le Gouvernement pour obtenir la fermeture des centrales au charbon consistant à les asphyxier économiquement en réduisant par voie réglementaire leur volume de production pour ne pas avoir à assumer les conséquences de sa décision. La faiblesse des moyens alloués par l'État et le manque d'accompagnement et de prise en compte des impacts sociaux de ces fermetures au niveau territorial, notamment pour les entreprises sous-traitantes, ne font que renforcer l'amertume des salariés concernés.

Puisque la lucidité électrique semble désormais revenue à l'ordre du jour, la CFE Énergies demande au Gouvernement de transformer l'essai en mettant fin à la fermeture programmée de moyens pilotables de production électrique. C'est le seul moyen d'éviter la fragilisation de la sécurité d'alimentation électrique et de la souveraineté électrique bas carbone du pays du fait d'un recours accru aux importations d'électricité carbonée. Si les fautes de Fessenheim et du Havre ne peuvent plus être réparées, les travaux actuels de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie constituent pour le Gouvernement l'opportunité de faire la preuve de son esprit de responsabilité et de sa volonté de protéger les Français et notre souveraineté !

Contact presse : Alexandre GRILLAT – alexandre.grillat@cfe-energies.com.